

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Le Chef de cabinet

Paris, le 15 JUIN 2011

Réf: BDCi/INTER 41889/2-CM

Monsieur le Directeur général,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur Claude GUÉANT, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, conjointement avec Monsieur Jacques RIBS, président de France terre d'asile, sur la situation des réfugiés en provenance de Libye.

A cet égard, vous encouragez la France à participer aux opérations de réinstallation préconisées par le Haut commissariat aux réfugiés des Nations-Unies et vous évoquez la possibilité de mettre en œuvre la directive européenne sur la protection temporaire.

L'Union européenne n'a pour l'instant pas estimé que les conditions d'application de cette directive étaient réunies, position partagée pleinement par le ministre. Si dans l'avenir, ces conditions s'avéraient remplies, la France ne s'opposerait pas à la mise en œuvre de cet instrument communautaire, tout en veillant à ce que les modalités de répartition des bénéficiaires entre Etats membres prennent en compte le nombre important de demandeurs d'asile et de réfugiés que nous accueillons dans le cadre d'autres programmes.

S'agissant de votre souhait de voir la France s'impliquer dans la réinstallation de réfugiés en provenance de Libye, le ministre n'est pas en mesure d'y donner suite à ce jour compte tenu de la crise actuelle de notre dispositif d'asile, et notamment de la saturation de nos capacités d'accueil.

Notre pays s'implique pour autant dans la recherche de solutions à cette situation difficile. Des solutions régionales de protection doivent être à notre sens privilégiées et nous encourageons à ce titre la commission européenne et le Haut commissariat aux réfugiés des Nations-Unies à développer toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre effective du programme de protection régional créé en avril 2010 en Libye, en Tunisie et en Egypte.

Monsieur Pierre HENRY
Directeur général de France terre d'asile
24, rue Marc Seguin
75018 PARIS

.../...

Ce programme devrait permettre, à moyen terme, d'assurer une gestion plus globale et régionale des flux de personnes déplacées au sein de cette zone géographique, de créer les conditions d'un accueil adéquat de ces réfugiés et d'élaborer des solutions définitives de protection.

Telles sont les informations que je suis en mesure de vous apporter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Simon DUFEIGNEUX